

**DECLARATION LIMINAIRE CAPL N° 2 du 12 novembre 2019  
Liste d'aptitude de C en B 2020**

Monsieur le Président,

Le contexte économique et social du pays est la résultante de la politique conduite par le gouvernement : une économie qui profite aux plus riches, un délabrement social pour les classes moyennes et les citoyens les plus fragiles.

Comment pourrait il en être autrement à la vue des dernières mesures concernant entre autres l'indemnisation du chômage, le projet portant sur la réforme des retraites et l'abandon des services publics sur une grande partie du territoire ?

Sans caricaturer outre mesure les propos du pouvoir politique il faut entendre : les chômeurs sont des fainéants ils n'ont qu'à traverser la rue pour trouver du travail, les retraités coûtent trop cher diminuons leur pensions, les habitants des zones péri-urbaines ou rurales qui se plaignent de la désertification et de l'absence de service public n'ont qu'à déménager, les fonctionnaires sont des nantis protégés, quelle horreur, par un statut il faut donc les précariser. Quelle belle société !

Un pays qui compte près de 67 millions d'habitants ne se gère pas comme une start-up.

Concernant l'abandon des services publics, la DGFIP a toujours été à la pointe. Si depuis 2002 de multiples réformes et fermetures de services ont affaibli notre administration, l'objectif que se donne le gouvernement pour 2022 est d'un autre niveau c'est sa destruction pure et simple.

Le nouveau réseau de proximité, proximité de qui, de quoi ? Il n'a de proximité que le nom !

Il n'est en aucun cas au service du public et ne pourra répondre à ses attentes. Baptisé « géographie revisitée », ce projet a été conçu pour permettre la suppression de plusieurs milliers d'emplois et s'inscrit dans la vision d'un service public dématérialisé au delà du raisonnable et se traduit concrètement de la manière suivante.

Pour convaincre les élus locaux du bien fondé de sa démarche, le gouvernement axe la promotion de son projet sur les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » (MFS) et de formes d'accueil itinérants.

Cette communication est trompeuse : elle mélange l'évolution du réseau propre de la DGFIP et celle de structures légères, généralistes, et à la pérennité très incertaine. Pour autant, les élus ont conscience d'une publicité mensongère, les associations des maires de France ont interpellé le gouvernement et fait part de leur opposition au projet Darmanin.

Loin d'être des services de la DGFIP au professionnalisme et à l'expertise reconnus, ces « points de contact » seraient juste constitués de deux personnes au statut non précisé (contractuels, fonctionnaires territoriaux...) censées assurer un accueil de premier niveau pour un nombre d'administrations et d'opérateurs nombreux et très divers (CAF, CNAV, CNAM, Pôle emploi, la Poste, certains accès de services des ministères du Travail, de l'Intérieur ou de la Justice, etc.).

Pour la DGFIP, les MFS se cantonneraient au dépôt de déclarations et de réclamations, à la prise de RDV et à l'accès à un poste informatique. Les personnes présentes à demeure ne seront pas des agents de la DGFIP. Cette « géographie revisitée » se traduira par un repli territorial inédit et brutal de la DGFIP.

Ce projet comporte plusieurs dangers. De fait, cette réorganisation se traduira par une désertification accrue des services de l'État en zone rurale et par un accompagnement quotidien des élus locaux incertain. Il va accroître le sentiment d'abandon et décevoir la population qui réalisera, par exemple, que les MFS ne peuvent remplacer un service public technicien.

Ce projet s'accompagne d'autres évolutions tout aussi néfastes. Il en va ainsi de l'interdiction, pour le service public, d'encaisser du numéraire alors qu'on offre cette possibilité aux débitants de tabac

Si l'accent a été mis dernièrement sur la fraude sociale, l'évolution du contrôle fiscal est à front renversé et la fraude atteint des niveaux records !

Si la communication gouvernementale se veut volontariste, en réalité, le caractère dissuasif du contrôle est sévèrement remis en cause par le choix d'une politique d'élargissement des procédures de régularisation et de simple accompagnement des entreprises à l'issue des contrôles.

Les agents ne sont pas dupes des attaques portées contre le service public et contre eux. Les services informatiques ne sont pas épargnés. Preuve en est avec les fermetures des ateliers ADO, éditiques et de l'ESI d'AJACCIO. Qui sera le suivant ?

Solidaires Finances Publiques appelle les personnels à participer au mouvement de grève du 14 novembre 2019 et à manifester à Paris devant Bercy.

Concernant cette CAP,

Nous dénonçons l'organisation atypique de cette instance due à la réorganisation des DISI. Des élus de DISI Paris Champagne sont privés de leur mandat. A charge aux organisations syndicales de la DISI Paris Normandie de convoquer des experts qui ne sont plus représentés dans cette instance.

Les élus de Solidaires Finances Publiques rappellent leur opposition à la Loi de transformation de la fonction publique et plus particulièrement, en lien avec le sujet de l'instance d'aujourd'hui, à la suppression des CAP en matière de promotion.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. La part des concours internes diminue au profit des concours externes. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis à vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne, elle constitue une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel. Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce, quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas, le plus souvent, de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et ne participera pas au classement des agents entre eux, cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.

Pour conclure, nous souhaitons remercier les services RH pour la transmission des éléments nécessaire à la préparation de cette CAPL .

**Mél. : [solidairesfinancespubliques.disi.ile-de-france@dgifip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.disi.ile-de-france@dgifip.finances.gouv.fr)**